

Paris, le 6 février 2025

LETTRE OUVERTE AU PREMIER MINISTRE, FRANCOIS BAYROU

Loi EGAlim : Nous, industriels PME-ETI, ne voulons pas disparaître

Alors que les gouvernements se succèdent et que les missions et rapports parlementaires se multiplient sur les lois EGAlim, nous, dirigeants de PME et ETI industrielles fournisseurs de la distribution, refusons de rester spectateurs du déclin de nos entreprises. L'actuel cadre des négociations commerciales est un véritable labyrinthe : trop complexe, inéquitable et nuisible à notre compétitivité.

Nos entreprises constituent le socle du dynamisme économique et social dans les régions et jouent un rôle central dans la transformation de la matière première agricole française. Pourtant, nos PME-ETI sont soumises aux mêmes règles que des multinationales pesant plusieurs milliards d'euros, alors que notre puissance de marché est sans commune mesure. Cette asymétrie nous fragilise continuellement et met désormais en péril la souveraineté alimentaire et industrielle de la France.

Un système à bout de souffle qui étouffe nos entreprises

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : entre 2018 et 2023, la part des industriels PME-ETI déficitaires a explosé, passant de 19 % à 33 % (étude ACSEL-Banque de France pour la FEEF, 09/2024). Les données 2024 sont encore plus préoccupantes, 66% des entreprises ont vu leurs résultats baisser.

Si rien n'est fait, c'est tout un pan de l'industrie française qui va s'effondrer et disparaître.

Deux leviers pour simplifier les négociations commerciales

Nous ne demandons pas des subventions, mais des règles justes et adaptées à notre réalité. Nous faisons deux propositions pour assurer un avenir durable à nos entreprises du territoire et préserver la diversité de l'offre de produits aux consommateurs :

- Adapter les négociations selon la taille des fournisseurs : nous ne pouvons pas être traités comme les grandes entreprises ! L'Union européenne fixe un seuil à 350 millions d'euros de chiffre d'affaires mondial pour distinguer les fournisseurs. Nous demandons que la France applique cette règle afin de rétablir des négociations équilibrées et adaptées à la taille des PME et ETI de croissance ;
- Garantir des conditions économiques viables : nous avons besoin de simplification pour continuer à investir, à innover et à embaucher. Dans la continuité de la construction du prix en marche avant, nous demandons de sanctuariser le tarif des industriels PME-ETI.

Monsieur le Premier ministre, il est urgent d'agir

Ces mesures ne seraient pas seulement bénéfiques pour les PME-ETI : elles renforceraient toute l'économie française. Une industrie dynamique, ancrée localement et respectueuse des équilibres économiques est un atout essentiel pour notre rayonnement.

Nous appelons donc le gouvernement à intégrer ces mesures dans toute réforme visant la relation industrie-commerce. Il faut agir rapidement pour simplifier les règles des négociations commerciales, garantir l'équité et assurer la compétitivité de nos entreprises PME-ETI.

Monsieur le Premier ministre, mesdames et messieurs les Parlementaires, il est de votre devoir de cesser les attermoissements et de passer à l'action pour permettre aux industriels PME-ETI de continuer à irriguer les territoires, créer de l'emploi et investir, ou les condamner à disparaître.

Nous comptons
sur vous
Léonard Prunier
Président
FEEF